

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 3 décembre 2018

Date de convocation : le 22 novembre 2018

OBJET :

1. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020
2. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2018
3. SUBVENTION APE POUR 2018
4. QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT AUBIN DES PREAUX, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. HUET Daniel, Maire.

Etaient présents : MM. HUET Daniel, Maire, GUESNON André, Mmes LAMORT Rachel, BRIERE Nicole, adjoints, M. LEFEVRE Franck, Mme PAUTRET - TRIQUET Gwénaëlle, MM. DESHOGUES Jacky, LEROUX Christophe, GRALL Xavier, CLERAUX Sylvain, Mme TOUILLEUX Gaëlle, conseillers municipaux.

Madame PAUTRET - TRIQUET Gwénaëlle été nommée secrétaire de séance.

1. 2018/38- ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2020 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les membres du Conseil Municipal sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 3 décembre 2018

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune de SAINT-AUBIN-DES-PREAUX au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de SAINT-AUBIN-DES-PREAUX ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

2. 2018/39- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'église n'est prévue pour cette année, étant donné que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, le montant annuel de l'indemnité de gardiennage pouvant être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales reste fixé à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité, **FIXE à 120.97 euros** l'indemnité de gardiennage de l'église à compter du 1er janvier 2018 qui sera versée à M. LEROUGE David, prêtre affectataire non résidant dans la commune.

3. 2018/40- SUBVENTION APE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. CLERAUX Sylvain, Président de l'Association des Parents d'élèves (A.P.E.) demande une subvention de 700 € pour rembourser la moitié de la facture d'un montant de 1 399.20 € que l'association a payé pour les entrées à la piscine des enfants du RPI de Saint-Aubin des Préaux/ Saint Pierre Langers du 14 mars au 30 juin 2018.

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES PREAUX

Séance du 3 décembre 2018

Compte-tenu de ces informations, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de donner une subvention de 700 € à l'APE pour rembourser la moitié de la facture des entrées de piscine.

Monsieur Sylvain CLERAUX étant concerné par le sujet s'est retiré au moment du vote.

4. QUESTIONS DIVERSES

a°) 2018/41- Demande de DETR pour toilettes publiques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 22 novembre dernier la circulaire de M. le Préfet de la Manche concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – programmation 2019 appelant son attention sur le fait que la date limite pour le dépôt des dossiers complets à la Sous-Préfecture d'Avranches est fixée au 15 janvier 2019.

Compte-tenu de cette précision, Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de PORTAKABIN d'un montant de 11 666 € HT concernant les travaux pour la création de toilettes publiques sur le parking de l'église.

Suite à cette information, après étude du devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de l'entreprise PORTAKABIN suivant son devis d'un montant de 11 666 € HT comme base pour la demande de subvention ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes s'y rapportant.

b°) RAPPORT ASSAINISSEMENT 2017 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2017, envoyé par Monsieur le Président du SMAAG et lui demande de se prononcer sur le sujet. Ce rapport est accepté sans observation ni réserve.

c°) AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : Monsieur le Maire informe le Conseil que M. LEMAITRE Jean Claude a demandé par lettre recommandée la suppression de l'attribution à l'amicale des anciens combattants de la subvention annuelle de 150 € à compter de 2019. Cette subvention ne se justifiant plus. En contrepartie, l'Amicale des anciens combattants demande juste que la commune assure le dépôt d'une gerbe au monument aux morts le 11 novembre de chaque année à venir.

d°) ECOLE : Plusieurs points ont été évoqués :

- Remplacement grillage école : Attendre d'avoir plus de renseignement sur la hauteur de ce nouveau grillage. Contact a été pris avec M. LE DREHOT, référent DSDEN.
- Toilettes handicapés école : Le dossier est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 20 minutes

à Saint-Aubin des Préaux, le 4 décembre 2018

Le Maire,
Daniel HUET.

